



Pau, le 3 février 2025

## L'austérité budgétaire : les fonctionnaires en point de mire !

La commission mixte paritaire a adopté vendredi 31 janvier les mesures confirmant l'austérité budgétaire pour l'ensemble des agent.es de la Fonction publique.

Le projet de loi des finances comporte notamment les mesures suivantes :

- la confirmation du non versement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) qui concerne d'abord une majorité des agents de catégories B et C, celles et ceux dont les traitements sont les moins élevés ;

- le gel du point d'indice pour toutes et tous les agent.es pour l'année 2025 ;

- la mise en place de la baisse de l'indemnisation de 100 % à 90 % pour les congés de maladie ordinaire, avec le maintien d'une journée de carence, ce qui constitue une double atteinte inadmissible aux acquis sociaux !

Tout cela constitue une **attaque grave** envers les agent.es qui assurent le fonctionnement des services publics au quotidien dans des conditions de travail dégradées par les restrictions budgétaires qui s'accompagnent de baisses d'effectifs et d'absences de mesures catégorielles. C'est un désengagement de l'État envers nos concitoyen.ne.s.

Le gouvernement serait **au contraire** bien inspiré de travailler à rétablir l'**attractivité** des métiers de la Fonction publique et à donner les moyens nécessaires pour assurer le fonctionnement des services publics sur l'ensemble du territoire national en période de crise politique et économique.

Face à de telles décisions, nous ne pourrions pas rester les bras croisés !  
La mobilisation se prépare !

## Pass culture : une annonce scandaleuse sans aucune considération pour les professeur.es, les élèves, les partenaires culturels

Le 30 janvier, l'annonce tombe, de manière désordonnée entre les académies et les établissements, mais elle est glaciale : en raison de restrictions budgétaires, il ne reste plus que 24 h pour valider les projets liés à la part collective du Pass culture.

Le projet de loi de finances 2025 prévoit 72 millions d'euros pour l'exercice 2025, avec un lissage sur l'année : 50 millions d'euros de janvier à juin puis 22 millions d'euros pour septembre à décembre. 40 millions d'euros ayant déjà été engagés à l'approche de la fin de janvier, le ministère a demandé aux rectorats qui ont eux-même répercutés l'information auprès des chef.fe.s d'établissement **à seulement 24 heures de la date butoir** de saisir tous les projets avant le 31 janvier !

Une course contre la montre s'engage alors pour tenter de concrétiser des projets, malgré les blocages et une plateforme « ADAGE » qui sature et, au final, des heures de travail s'envolent, des projets sont stoppés nets y compris lorsqu'ils sont déjà lancés par les professeur.es avec leurs classes.

Les établissements seront généralement dans l'impossibilité d'assurer les financements des projets culturels sur leurs fonds propres, les collectivités locales ayant déjà réduit les sommes allouées aux dispositifs culturels.

La colère est grande face à cette nouvelle preuve de mépris pour le travail des personnels, balayé en quelques mots et quelques secondes et aux graves répercussions sur les partenaires culturels, parfois fragiles financièrement.

Que dire de l'ouverture culturelle destinée à tou.te.s les élèves, d'une classe, d'un établissement, ainsi brutalement empêchée dans les établissements scolaires, et qui de fait, favorise les inégalités socio-culturelles ?

## URGENT - Préparation de la rentrée 2025

Les dotations horaires (DGH) doivent être parvenues aux établissements après la tenue du CSA académique du 30 janvier.

Les chef.fe.s d'établissement doivent maintenant communiquer les effectifs pour la rentrée prochaine et vous présenter les tableaux de répartition des moyens (TRMD) ou, a minima la ventilation des services.

Dans notre département, **27 postes** doivent être supprimés ! C'est une nouvelle attaque contre nos métiers, contre l'emploi, contre le service public d'EN au détriment des personnels, des élèves, des familles..

Nous prévoyons une semaine de mobilisation du 10 au 14 février pour dénoncer l'insuffisance des moyens et les conséquences délétères sur nos conditions de travail. Et dans ce cadre nous appelons les collègues à une mobilisation devant leur établissement **mardi 11 février**. Les revendications sont nombreuses et la liste n'est pas exhaustive : perte de division.s, effectifs surchargés, perte de poste.s, DGH insuffisante ...

C'est aussi l'occasion d'interpeller le premier ministre et maire de Pau de l'insuffisance de son projet de budget. **Affichons le en nous affichant !**

Afin de préparer le CSA-D du 7 février, nous vous avons demandé dans la circulaire précédente de nous faire remonter les informations de votre établissement concernant la rentrée prochaine : **DGH et effectifs**.

Peu d'établissements ont répondu et nous allons contacter dans les prochains jours les S1 ou les syndiqué.e.s pour obtenir les informations manquantes ou mises à jours suite aux éventuels conseils pédagogiques.

Vous pouvez également continuer à faire remonter ces informations :

- par mail : [snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu)

- par téléphone au 06-85-34-15-07 / 07-79-67-61-56

Les chef.fe.s d'établissement sont actuellement en phase de dialogue avec la DSDEN, ils disposent donc d'éléments dont il convient d'être informé.

## Stages académiques

### Droits et devoirs du fonctionnaire

- BORDEAUX - Jeudi 13 février 2025
- AGEN - Jeudi 13 février 2025
- DAX - Vendredi 14 février 2025
- PÉRIGUEUX - Vendredi 14 février 2025

### Carrière et protection sociale - BORDEAUX Jeudi 20 mars 2025

### Histoire - géographie - BORDEAUX Jeudi 27 mars 2025

Proche Orient, l'abîme, entre une histoire tourmentée et une géographie du chaos

Les contenus des stages sont présentés ici :

<https://www.bordeaux.snes.edu/-Stages-.html>

La demande d'autorisation d'absence est à déposer au plus tard un mois avant la date du stage.

Les stages sont ouverts aux syndiqué.es et non syndiqué.es, parlez-en autour de vous ! Pour les syndiqué.es, inscriptions via l'espace adhérent.e du SNES-FSU avec génération automatique de la demande d'autorisation d'absence et remboursement des frais de déplacement.

**La formation syndicale est un droit qu'il faut porter, défendre et exercer ! Prenez le temps de vous informer et de venir échanger pour construire une réflexion collective !**